

# Formation Port & Utilisation des EPI contre les chutes de hauteur sur les sites non équipés de systèmes antichute



**Durée :** 2 jours / 14 heures

**Nb max de stagiaires :** 6 par groupe

## Objectifs :

### Acquérir les connaissances théoriques et pratiques :

- pour l'utilisation du harnais de travail et des systèmes contre les chutes de hauteur sur sites non équipés de systèmes antichute permanents ;
- pour la progression et l'évolution en sécurité pour les accès et travaux en hauteur sur site non équipé.

**Public :** Toutes les personnes utilisant des EPI contre les chutes de hauteur pour des accès et travaux en hauteur sur sites non équipés. Technicien, chargé d'affaires, ouvrier du bâtiment, métreur, etc.

**Prérequis :** Pas de contre-indication médicale à la pratique des travaux en hauteur. Avoir au moins 18 ans. Maîtrise de la langue française.

## Contenu de formation

### Théorie :

▶ Les chutes de hauteur et le monde du travail ▶ La réglementation et les recommandations en Europe et en France ▶ Les droits et les devoirs des employeurs et des employés ▶ La protection collective ▶ La protection individuelle ▶ Les chutes de hauteur (facteur de chute, force de choc), le tirant d'air ▶ Syndrome du harnais, secours ▶ Évaluation théorique par QCM.

### Pratique :

▶ Présentation des EPI ▶ Contrôler son matériel avant de l'utiliser ▶ Bien choisir ses systèmes de connections ▶ Régler son matériel (harnais, casque) ▶ Installer des points d'ancrages provisoires dans différentes situations ▶ Installer des lignes de vie provisoires ▶ Déplacement horizontal et plan incliné avec antichute sur corde ▶ Utilisation et limite des enrouleurs à rappel automatique ▶ Réaliser une évacuation avec des produits manufacturés ▶ Test de suspension.

### Modalité de sanction de la formation :

▶ Mise en situation des stagiaires ▶ Analyse et actions correctives ▶ Bilan et évaluation individuel théorique et pratique, validation d'aptitude au travail en hauteur par la délivrance d'une attestation de formation en fin de stage ▶ Présence obligatoire à l'ensemble du stage pour prétendre à la validation de celui-ci.

### Les moyens pédagogiques et techniques :

▶ Pédagogie active et participative, question - réponse, diaporama, matériel de démonstration ▶ Formation en centre de formation CAIRN Formation : salle de formation et plateau technique adapté avec mise en situation réelle.

### Encadrement :

Les formateurs sont détenteurs à minima d'un CQP TC, du SST et sont expérimentés dans le domaine de la sécurité antichute, des travaux en hauteur et sur cordes.

**Maintien et actualisation des compétences :** Autant de fois que nécessaire (recommandé tous les trois ans).